



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 EN CREATANT DES POLES D'ECHANGES

Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes

Lien(s) :

- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°7 : Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes



Enjeux

Améliorer l'accessibilité vers les offres de transports collectifs ferroviaires et routiers (ENVIBUS et TAM)
Renforcer l'attractivité et l'efficacité des transports collectifs par la mise en correspondances des réseaux
Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes
Permettre une complémentarité des modes dans la chaîne des déplacements et inciter au rabattement vers les réseaux collectifs. Assurer une information multimodale

Actions

Réalisation d'une plate forme bus avec quais, aménagement de carrefours, des accès piétons et vélos intégré dans un traitement paysager mettant en valeur l'entrée de ville. Mise en sécurité de toutes les circulations.
Création d'un local d'information et de vente de titres de transports
Phasage ultérieur sur la création de stationnement de dissuasion et pour l'urbanisation du secteur
Développer l'accessibilité directe aux quais

Suites à donner

Etablissement d'une convention multipartenariale
Constitution de réserves foncières
Lancement des études complémentaires

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie
Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires

Conseil Régional au titre de sa compétence transport régional
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et transport
Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires Consultatifs (PC)

SNCF/RFF au titre de leurs compétences ferroviaires, Associations d'usagers...

Echéances

2006/2007 lancement phase 2 de la convention cadre du 25 mars 1999
2008/2009 travaux

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

12 000K€ (hors foncier)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus
Fréquentation du pôle
Nombre de véhicules en passage par le pôle, Nombre de services en correspondance trains-bus

